COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2016-2017

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 1er aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Sciences de la Terre** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2016-2017

Président : Thomas Saucède
Membres :
Pierre-Yves Collin
Pierre Pellenard
Jean-François Deconinck
Emmanuel Fara
Olivier Mathieu
Sébastien Couette
Christophe Thomazo
Jean-François Buoncristiani
Philippe Amiotte Suchet

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 13/09/2016
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE